

T I J D S C H R I F T

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

MUNT- en PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK:

„Concordia res parvae crescunt“

TE

AMSTERDAM



2^e Jaargang



AMSTERDAM

G. THEOD. BOM EN ZOON

1894

**Lettre de M. A. de Belfort à M. Joh. W.
Stephanik, au sujet des tiers-de-sol
d'or avec la légende
TRIECTVM.**

Monsieur,

Par votre lettre du 17 de ce mois vous me demandez de vous expliquer les motifs qui, dans ma *description générale des monnaies mérovingiennes*, 1) m'ont fait attribuer à Maestricht ou à Utrecht les monnaies portant le nom de Triectum.

Comme l'indique le titre de mon travail, j'ai reproduit, en y introduisant des additions ou des retranchements, les indications qui m'ont été données par les notes manuscrites laissées

1) *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers, publié d'après les notes manuscrites de M. le vicomte DE PONTON D'AMÉCOURT par A. DE BELFORT. Paris 1892—93. 4 tomes, 8^o.*

par M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.

En ce qui concerne les deux ateliers de *Triectum*, je me suis conformé strictement aux attributions faites par M. D'AMÉCOURT, ignorant les motifs qui l'avaient conduit à faire une répartition des monnaies entre les deux ateliers. Les notes laissées par cet auteur sont très concises et souvent très incomplètes. Elles n'étaient pas destinées à être publiées et, en les écrivant, M. D'AMÉCOURT ne s'est pas astreint à y consigner les motifs de ses attributions.

Néanmoins pour *Triectum*, je crois, que la répartition faite par M. D'AMÉCOURT est bonne et il me semble aisé de la justifier.

Tout le monde est d'accord, je crois, pour reconnaître que le nom de *Triectum*, s'appliquait à deux villes différentes: Maestricht et Utrecht. Sur ce point, pas de difficulté.

Il n'en est pas de même pour l'attribution des monnaies à l'une ou à l'autre de ces deux villes.

Au premier abord, les indications données par M. D'AMÉCOURT semblent arbitraires, mais si on étudie la question, cette répartition acquiert sinon de la certitude, au moins une très grande probabilité.

Les preuves certaines n'existent pas. Il faut donc arriver par des moyens détournés à élucider la question.

Si l'on examine l'ensemble du monnayage au

nom de Triectum, il est facile de reconnaître que, sauf de rares exceptions, toutes ces monnaies se rapportent à trois types distincts très différents les uns des autres.

Ces types sont :

1°. Le type Belge, au buste trapu, généralement orné d'un double collier de perles.



2°. Le type Messin, ou Austrasien. Buste aux formes plus élancées ayant pour caractéristique la séparation du col, de la tête, et du buste



3°. Le type de Dorestas. Buste à cheveux hérissés dont le corps est indiqué le plus souvent par un semis de perles, au revers, une croix épaisse, dépourvue d'élégance, soudée sur un degré, au-dessus d'un globe entouré de cinq ou six globules, ou sur deux lignes formées de globules.



Examinons maintenant quelles sont les localités où ces types ont été mis en usage.

Le type belge a été employé accidentellement à Argentoratum (*voy. Descrip. gén. n° 301*); à Deonans (*Descrip. gén. n° 1726*); à Mettis (*Descrip. gén. n° 2914*) à Mogunciacum (n° 3000); à Nasium (n° 3175); à Tullisacum (n° 4474). Nous le trouvons employé deux fois à Choe (n°s. 1530 et 1531). Enfin son emploi est plus fréquent à Suessionis (n°s. 4200, 4204, 4207); à Treveris (n°s. 4408 à 4411); à Veredunum (n°s. 4738 à 4740).

Ces villes soit par la vallée de la Meuse; soit par la vallée de l'Aisne avaient des relations faciles avec Maestricht située elle-même sur le cours de la Meuse. Par Mettis, il devait également y avoir des relations entre Maestricht et Argentoratum.

Utrecht beaucoup plus au nord, située sur le Rhin, non loin de l'embouchure de ce fleuve avait forcément des rapports plus difficiles avec les villes que je viens de citer.

Il faut remarquer que le style belge s'est étendu de l'Est à l'Ouest entre les deux points extrêmes d'Argentoratum et de Suessionis, passant par Veredunum. Ces trois villes sont reliées entre elles par une ligne fictive qui est la limite, du côté du midi, de l'emploi du style dont nous nous occupons. Paris remontant vers le nord, on le retrouve au point extrême de

Choe. Or, Choe était très rapproché de Maestricht et il faut en conclure que Triectum-Maestricht est la ville la plus septentrionale ou le type belge a été employé.

J'attribue donc sans hésitations à Maestricht, toutes les monnaies de style belge portant le nom de Triectum.

Procédant de la même manière, nous constatons que le type Austrasien, originaire de Mettis, s'est répandu dans un grand nombre de localités, notamment à Tullum, à Veredunum, à Scarponna, à Mosòmum, à Bodesioivico. La situation de tous ces ateliers est encore en faveur de Maestricht qui serait la limite septentrionale de l'emploi du style Messin ou Austrasien.

Je me crois donc autorisé à attribuer à Triectum-Maestricht, toutes les monnaies de style Messin portant le nom de Triectum.

L'atelier de Dorestas paraît avoir eu une grande importance à l'époque mérovingienne. C'est un de ceux dont les produits sont restés les plus communs.



Les nombreuses variétés et la multiplicité des points secrets portent à croire que cet atelier a dû fonctionner pendant une période d'assez longue durée. Cependant, il a eu très peu d'imi-

tation et le style de ces monnaies ne se retrouve qu'à Triectum et à Deonans.

Dorestas était très rapproché d'Utrecht et le commerce entre ces deux villes était certainement très développé. Plus favorisée par sa situation entre deux bras du Rhin et plus rapprochée de la mer, Dorestas avait plus d'importance qu'Utrecht et on comprend facilement que cette dernière ville ait imité les monnaies de l'autre. Elle paraît même avoir employé les mêmes monétaires et il est très probable que Madelinus, monétaire d'Utrecht est le même personnage que Madelinus, monétaire de Dorestas.

Pour moi, il n'est pas douteux que toutes les monnaies du style de Dorestas portant le nom de Triectum, ont été émises à Utrecht.

L'emploi du style de Dorestas à Deonans, semble un fait anormal. Cependant il est incontestable comme l'on peut s'en convaincre par l'examen des nos. 1727 à 1729 et 1731 de mon livre. Je ne sais comment expliquer cette anomalie.



Le n°. 4425 de ma *Description générale* a

été attribué par erreur à Maestricht. Je crois qu'il y a lieu de la restituer à Utrecht.

Les nos. 4431 et 4436 nous présentent deux types qui ne peuvent dériver de ceux que nous venons d'examiner. Pour le n°. 4431, la croix pattée sur une base semi hexagonale se rencontre fréquemment dans la vallée de la Meuse. Pour le n°. 4436 le type se rapproche de certaines imitations romaines, et bien que les arguments probants me fassent défaut, je crois qu'ils conviennent mieux à Maestricht qu'à Utrecht.

M. D'AMÉCOURT avait certainement fait ces remarques. Peut-être avait il d'autres raisons encore pour faire la détermination qu'il a adoptée? Je l'ignore. En tout cas, c'est à lui qu'appartient le mérite de la classification que j'ai cru devoir suivre et qui, dans l'état actuel de nos connaissances, me paraît devoir être adoptée.

A. DE BELFORT.

Charnay, 20 septembre 1893.
